

Introduction

*Le rapport annuel s'intitule désormais
« Perspectives des migrations
internationales ».*

Il y a trente ans que le Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE (SOPEMI) fait l'objet d'un rapport annuel. En 1992, le rapport prenait la forme d'une publication phare de l'OCDE, sous le titre *Tendances des migrations internationales*. Ce trentième rapport élargit son champ d'analyse et son nouveau titre, *Perspectives des migrations internationales*, reflète mieux l'importance croissante prise par la question des migrations internationales dans un contexte d'accélération de la mondialisation des économies et de vieillissement des populations.

*En vue d'améliorer la comparabilité internationale
des statistiques migratoires...*

Jusqu'à présent, il était difficile de donner une vue d'ensemble très précise des flux d'immigration dans les pays de l'OCDE car les données sur les entrées varient d'un pays à l'autre. En effet, les sources de données nationales couramment utilisées sur les mouvements migratoires ne s'appuient pas sur la même définition de la migration internationale. Par exemple, certains pays incluent aussi les mouvements de courte durée dans leurs statistiques et d'autres seulement ceux à caractère permanent.

*... le rapport met l'accent cette année sur les flux
d'entrées à long terme.*

Le présent rapport cherche à combler une partie de ces lacunes en présentant pour la première fois, et pour la majorité des pays de l'OCDE, des statistiques harmonisées des flux d'immigration à long terme sur les pays d'accueil. L'accent mis sur les statistiques de flux vient compléter la contribution apportée dans le précédent rapport qui présentait les résultats d'une nouvelle base de données de l'OCDE sur les effectifs d'immigrés par pays de résidence et pays de naissance, et par niveau d'éducation.

*Les données harmonisées indiquent des niveaux
d'entrées inférieurs à ceux habituellement publiés.*

Le processus d'harmonisation des statistiques de flux consiste essentiellement à exclure des statistiques nationales sur les migrations, les catégories de migrants (y compris les étudiants étrangers) dont les titres de séjour ne sont pas renouvelables ou le sont de façon limitée. L'harmonisation des données n'accroît que très modérément la variation globale

annuelle des flux d'entrées pour les pays concernés, mais en valeur absolue le niveau des entrées est inférieur d'environ 1 million à celui des statistiques normalement publiées.

La Suisse, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada connaissent des niveaux relatifs d'entrées élevés.

Dans les pays pour lesquels on dispose de données harmonisées, c'est en Suisse, en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Canada que le niveau d'entrées à long terme d'immigrés en situation régulière, rapporté à la population totale, est le plus élevé, alors que la Finlande et le Japon enregistrent les niveaux relatifs les plus faibles. Au Portugal et en Italie, l'importance des migrations irrégulières peut expliquer la faiblesse relative des niveaux d'entrées. Aux États-Unis, qui connaissent aussi des niveaux élevés d'immigration irrégulière, le nombre d'entrées régulières en pourcentage de la population totale est relativement faible comparé à d'autres pays de l'OCDE.

Les migrations temporaires s'accroissent en réponse aux pénuries de main-d'œuvre.

La plupart des pays de l'OCDE ont aussi des programmes de migrations temporaires de travail, et ces programmes prennent de l'ampleur depuis une dizaine d'années (travailleurs temporaires, saisonniers, vacanciers actifs, travailleurs sous contrat d'ouvrage). Il existe aussi d'autres mouvements de personnes qui s'apparentent à des migrations temporaires de travail, comme les mutations de cadres au sein des entreprises multinationales, les stages de formation et les prestations de services transfrontaliers. Les entrées au titre du travail temporaire se sont accrues d'environ 7 % entre 2003 et 2004, pour atteindre 1.5 million, et ce uniquement pour les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données détaillées, non compris les mouvements d'étudiants étrangers, qui peuvent, bien que de façon limitée, travailler pendant la durée de leurs études.

Importance croissante des migrants originaires de Russie, d'Ukraine, de Chine et d'Amérique latine.

Le rapport analyse comme chaque année les tendances des mouvements et des politiques migratoires. Les migrations de « proximité » et celles résultant de liens historiques traditionnels prédominent. Le rapport souligne également l'importance croissante prise par certains groupes de nationalités et, plus particulièrement, les flux récents de migrants originaires de Russie, d'Ukraine, de Chine et d'Amérique latine (notamment en Espagne) à destination des pays européens de l'OCDE. En dehors de l'Europe, la tendance est plus variée avec des personnes en provenance d'Asie, d'Amérique latine, mais aussi du Royaume-Uni figurant parmi les dix pays d'origine les plus importants en Amérique du Nord, en Océanie, au Japon et en Corée. La présence importante dans les flux migratoires de femmes originaires de la République dominicaine, des Philippines et d'Ukraine pourrait indiquer une féminisation croissante des flux, mais cette tendance n'est toutefois pas générale.

La prédominance des migrations familiales se poursuit.

Les migrations familiales (familles accompagnantes et regroupement familial) prédominent dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment aux États-Unis, en France et en Suède, même si les entrées au titre de l'immigration de travail sont relativement plus importantes que par le passé, comme au Portugal, au Danemark, en Suisse et au Royaume-Uni.

Les demandes d'asile continuent de baisser alors que les flux d'étudiants étrangers gagnent en importance.

La tendance à la baisse du nombre des demandes d'asile enregistrées depuis 2000 se poursuit avec une diminution de 20 % entre 2003 et 2004. En termes relatifs, les demandes restent cependant élevées en Autriche, en Belgique, en Norvège, en Suède et en Suisse. La France est le pays qui a reçu en 2004 le plus de demandes d'asile et c'est en Australie, au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni que les demandes ont connu la plus forte baisse entre 2000 et 2004. L'augmentation du nombre d'entrées d'étudiants étrangers est significative, plus particulièrement en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Australie, en France et en Allemagne.

Les immigrés constituent une part croissante de la force de travail...

Les immigrés constituent une part importante et croissante de la force de travail dans les pays de l'OCDE, même si celle-ci varie fortement d'un pays à l'autre. Ils représentent par exemple moins de 1.5 % de la population active au Japon, environ 12 % en Allemagne contre 25 % en Suisse et en Australie. L'analyse détaillée de la situation des immigrés sur le marché du travail met en exergue la diffusion de l'emploi immigré dans le secteur des services dans la plupart des pays de l'OCDE et l'augmentation de l'emploi non salarié immigré, notamment en Belgique et au Royaume-Uni.

... mais certains d'entre eux rencontrent des difficultés sur le marché du travail.

En dépit des progrès enregistrés au cours de la dernière décennie, les personnes nées à l'étranger rencontrent dans la plupart des pays d'accueil des difficultés pour intégrer le marché du travail, qui se caractérisent par un taux d'activité plus faible que les autochtones et un taux de chômage plus élevé. Dans les pays d'Europe du Sud et en Irlande, ainsi que dans les pays non européens de l'OCDE, ce constat est toutefois beaucoup plus nuancé, voire invalidé.

Les jeunes et les travailleurs âgés sont particulièrement vulnérables...

Dans certains pays de l'OCDE, les jeunes, les travailleurs âgés et les femmes sont confrontés à des problèmes spécifiques. Les immigrés au sein de ces groupes sont encore

plus vulnérables dans la mesure où ils cumulent les difficultés liées à leurs caractéristiques démographiques et à leur origine. Par exemple, en Belgique, en France et en Suède, alors que le taux de chômage des 15-24 ans nés dans le pays dépasse 15 %, celui des jeunes nés à l'étranger lui est deux fois supérieur. Dans plusieurs pays membres, les travailleurs âgés immigrés font face à une situation comparable en terme d'accès à l'emploi. Le taux d'emploi des immigrés âgés de 55 à 64 ans avoisine 25 % en Belgique et est légèrement supérieur à 35 % en Allemagne et au Danemark.

... de même que les femmes, notamment celles originaires des pays non membres de l'OCDE.

L'édition 2006 de *Perspectives des migrations internationales* porte un regard spécifique sur la situation des femmes immigrées sur le marché du travail des pays de l'OCDE. Dans la plupart des pays membres, les femmes nées à l'étranger ont un taux d'emploi plus faible que celui des autochtones et le plus souvent inférieur à 60 %. L'écart tend par ailleurs à s'accroître avec le niveau d'instruction, soulignant par la même les difficultés spécifiques liées notamment à la reconnaissance des diplômes et des qualifications. La situation des femmes originaires de pays non membres de l'OCDE semble plus critique encore dans la majorité des pays.

Des mesures visant à faciliter l'accès à l'emploi des immigrées sont indispensables.

Un séminaire organisé par l'OCDE et la Commission européenne (Bruxelles, septembre 2005) a permis d'identifier les obstacles rencontrés par les femmes immigrées et de proposer des mesures spécifiques ou ciblées pour faciliter leur accès au marché du travail. Ces mesures concernent des programmes de formation professionnelle et linguistique, la reconnaissance des qualifications et de la demande dans les secteurs des services rendus aux ménages et des soins aux enfants et aux personnes âgées. Elles portent également sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

On note aussi un intérêt croissant pour les politiques migratoires à des fins d'emploi et la lutte contre l'immigration irrégulière...

Ce rapport présente également un inventaire des principales mesures prises par les pays de l'OCDE en matière de politique migratoire. De nombreux pays ont adopté des mesures visant à faciliter le recrutement d'immigrés hautement qualifiés via la mise en œuvre ou l'amélioration des politiques sélectives et en attirant les étudiants étrangers considérés comme des travailleurs qualifiés potentiels ayant des liens étroits avec le pays d'accueil. Le rapport analyse aussi l'impact de l'élargissement de l'Union européenne sur les flux de travailleurs immigrés à destination de l'Europe. Les besoins croissants en main-d'œuvre étrangère temporaire peu qualifiée préoccupent aussi certains pays de l'OCDE. La sécurité et la lutte contre l'immigration irrégulière sont au cœur des politiques visant à assurer une meilleure maîtrise des flux migratoires.

... de même que pour l'intégration des immigrés.

Parallèlement, de nouvelles mesures ont été adoptées pour développer ou améliorer les programmes d'intégration des nouveaux arrivants. Une attention particulière est portée aux cours de langue obligatoires couplés à des initiatives, qui concernent aussi les migrants déjà installés, en faveur de l'emploi, de l'accroissement de la diversité au sein des entreprises et de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances.

Les chapitres spéciaux abordent deux thèmes d'actualité. Le premier porte sur la gestion des migrations via la fixation de quotas ou de limites numériques...

Cette année deux chapitres spéciaux couvrent des thèmes d'actualité. Le premier traite de la fixation de quotas et de limites numériques dans le cadre de la gestion des migrations et évalue l'efficacité de ces outils. Il souligne leurs limites et les risques encourus si les niveaux fixés sont trop élevés ou trop faibles, si l'on ne tient pas compte des entrées d'immigrés non soumises au pouvoir discrétionnaire (migrations familiales ou à caractère humanitaire, par exemple) et si les migrations irrégulières persistent et se maintiennent à un niveau relativement élevé. L'établissement de limites numériques ou de niveaux cibles est une méthode parmi d'autres pour la gestion des flux migratoires.

... et le second revisite les liens entre migrations, transferts de fonds et développement.

Le second chapitre spécial analyse les liens entre les migrations, les transferts de fonds et le développement. Il est extrait des Actes de la Conférence de Marrakech coorganisée par l'OCDE en février 2005, au cours de laquelle la question de l'identification des conditions nécessaires pour que les transferts de fonds puissent jouer un rôle plus important dans le développement économique des pays d'origine a été longuement débattue. Les transferts de fonds ont indiscutablement contribué à améliorer les conditions de vie des migrants et de leurs familles mais ils n'ont pas toujours agi de manière décisive sur le développement économique des pays d'origine.

Enfin, le rapport contient aussi des notes par pays qui décrivent les développements récents dans le domaine des mouvements et des politiques migratoires, et sont accompagnées de nouveaux tableaux standardisés. L'annexe statistique, qui figure à la fin de l'ouvrage, contient des données sur les flux, les effectifs d'immigrés et d'étrangers, et les naturalisations.